

Code d'article

131.57

Description

BOÎTES AMÉRICAINES MICRO-ONDABLES

Catalogue

DEL 70, HOS 232

Date de modification 27/08/2022 09:41:03

Spécifications du produit

Unité de mesure CENT

Dimensions 11,2x9x6,4 CM Matériel CARTON

Couleur NOIR

Grammage 275 G/M2+PP

Capacité du conteneur 780 ML Poids net d'une unité (g) 23,50



Codes

Intrastat 48192000

ITF14 18420499131570 EAN13 8420499131573

Colisage

Paquet

Unités / paquet 50

Dimensions paquet (cm) 11,50 x 14,00 x 65,00

Poids paquet (kg) 1,24 Volume paquet (m³) 0,0104650

Carton

Unités / carton 450

Paquets /carton 9

Dimensions carton (cm) 39,00 x 39,50 x 68,50

Poids carton (kg) 11,20 Volume carton (m³) 0,1055243

Palette

Cartons / couche 6

Cartons / palette 12

Conditionnement (U base x couches) 6 x 2

Poids (kg) 158,40

Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable

Biodégradable

Micro-ondes

-18°C/+70°C

Résist. graisses

Cash & Carry















Certificats



Ce produit est conforme aux dispositions du reglement (CE) nº 1935/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés au contact avec les aliments.

Règlement de la Commission (UE) n°10/2011, du 14 janvier 2011, relatif aux matériaux et objets en plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.



Depuis 2005, Garcia de Pou est certifié à la norme UNE-EN ISO 9001 - Système de gestion de qualité. Nº Registre 0.0404392 (TUV RHEINLAND).



Nº RSIPAC: 39.04307/CAT RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.

Reg. (CE) 2023/2006 Règlement de la Commission CE 2023/2006, du 22 décembre 2006, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Paquet image

